

## **Conseil d'arrondissement du 20<sup>e</sup> du 19 mai 2021**

### **Vœu relatif à la situation en Israël et en Palestine**

#### **Déposé par Geneviève Garrigos et les élu·e·s du groupe PEC**

Considérant l'escalade de la violence en Israël et dans les territoires palestiniens, y compris à Jérusalem-Est et dans la bande de Gaza, entraînant des violations graves des droits des civils palestiniens et israéliens ;

Considérant l'interdiction faite aux Palestiniens par la police israélienne d'accéder à la place de la Porte de Damas depuis le début du ramadan ;

Considérant que l'État d'Israël doit permettre et garantir l'exercice du droit aux libertés d'expression, d'association et de réunion y compris par ceux qui protestent contre les expulsions ;

Considérant que les expulsions forcées de maisons et de biens de Palestiniens vivant à Jérusalem-Est et notamment dans le quartier de Sheikh Jarrah, ainsi que le déplacement forcé de civils, constitue une violation du droit international, ;

Considérant le nombre croissant et disproportionné de victimes civiles, dont des enfants, suite aux frappes aériennes israéliennes à Gaza, et des victimes israéliennes causées par des roquettes lancées par le Hamas depuis la bande de Gaza ;

Considérant que les parties doivent respecter le droit international humanitaire, en particulier les principes cardinaux sur la conduite des hostilités, à savoir la distinction, la proportionnalité et les précautions ;

Considérant que toute attaque, y compris les frappes aériennes israéliennes, doit être dirigée uniquement contre des objectifs militaires et toutes les précautions possibles doivent être prises pour éviter la mort de civils, les blessures et les dommages aux biens de caractère civil ;

Considérant que l'utilisation d'armes aveugles, telles que les roquettes tirées sur Israël par le Hamas, est strictement interdite par le droit international humanitaire ;

Considérant les liens extrêmement forts que la Ville de Paris entretient avec des villes israéliennes et palestiniennes dans le cadre des accords de coopération avec Tel Aviv, Haifa, Jéricho, Bethleem et Ramallah ;

Considérant qu'une paix juste et durable dans la région ne sera possible que par une solution négociée aboutissant à l'existence de deux États indépendants, l'État d'Israël et l'État de Palestine ;

Considérant le vœu 2014 V266, adopté au Conseil de Paris de Novembre 2014,

appelant La France à la reconnaissance de l'Etat de Palestine ;

**Sur proposition de Geneviève Garrigos et des élu·e·s du Groupe PEC, le Conseil du 20<sup>e</sup> Arrondissement émet le vœu que :**

**- La Ville de Paris appelle à un cessez le feu immédiat de l'ensemble des parties.**

**-La ~~ville~~ de Paris interpelle les différentes parties à s'engager à respecter et protéger les populations civiles conformément au droit humanitaire international,**

**- La Ville de Paris réitère sa demande de reconnaissance de l'État de Palestine par la France et que cette reconnaissance accompagne la négociation entre l'État de Palestine et l'État d'Israël afin qu'ils vivent, l'un et l'autre, en paix et en sécurité avec des frontières mutuellement et internationalement reconnues.**